

Objectifs pédagogiques :

- Construire son analyse de risques santé-sécurité et mettre à jour son document.

Public concerné :

- Responsable et animateur santé-sécurité, Préventeur, Responsable hygiène et sécurité. Membre du CSE, manager, toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques SST.

Pré requis :

- Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Utilisation d'auxiliaire visuel (vidéo projection),
- Présentation, débats avec les stagiaires, travail en groupe pour étudier les exigences.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des compétences acquises via un questionnaire intégrant des mises en situation.

Validation :

- Attestation de formation

Durée :

- 2 jours (14h)

Tarif :

- Nous consulter

Calendrier :

- Selon les dates convenues avec le client

Lieu :

- En intra

N'hésitez pas à nous signaler, au plus tôt, vos besoins d'adaptation aux situations de handicap

Programme :

1- Pourquoi une évaluation des risques professionnels ?

- Les enjeux internes et externes.
- Le contexte juridique et réglementaire.
- Le vocabulaire : danger, risque, événement dangereux, dommage, notion de pénibilité au travail, les postes concernés.

2 - Mettre en œuvre l'évaluation des risques

- Choisir le périmètre de l'étude.
- Préparer l'analyse en amont : recueil de données clés.
- Organiser les groupes de travail et l'analyse/observations terrain. Identifier les différents dangers et les risques.
- Estimer et hiérarchiser les risques bruts: évaluation de la gravité, de la fréquence et/ou probabilité d'apparition du danger.
- Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants.
- Réaliser une cartographie de synthèse : classer les risques.
- Zoom sur des cas particuliers : risques psychosociaux, ATEX, évaluation de la pénibilité, co activité...

3 - Rédiger son DU et son programme de prévention

- Se fixer des objectifs mesurables.
- Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines.
- Réduire la gravité par des actions de protection. Formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités.
- Rédiger son document unique (DU).

4 - Faire du Document Unique un outil du management

- Suivre les actions et les résultats.
- Mettre à jour l'évaluation des risques par les audits, visites sécurité, accidents et des évolutions d'activités.
- Partager l'information avec les équipes ; animer la prévention sur le terrain.